



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil municipal
Séance du 07 avril 2023 – 19 heures
Convocation du 31 mars 2023
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 059-215904897-20230413-20230413-DE

S²LOW

Membres en exercice : 27
Présents : 19
Absents Excusés Représentés : 7
Absente : 1

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Christian LANGELIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique DHINNIN.

Étaient absents excusés représentés : Mmes Mrs Bernard HELLEBUYCK représenté par Bernard TRICOT – Michel COURTECUISSÉ représenté par Geneviève LECLERCQ – Maryline MARLIERE représentée par Pascaline VITELLARO – Aurélie PETIT représentée par Alain MENSION – Clémence BARBIER représentée par Stéphanie LEMAIRE – Gaëtan GRARD représenté par Salvatore BELLU – Sébastien MANCHE représenté par Cédric STICKER .

Était absente : Mme Angélique GOGÉ.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

DCM_20230407-09- Recours au service civique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-12 et L.2121-29,

Vu le Code du Service National,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ;
- de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- d'autoriser la formalisation de missions ;
- d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,

Karine SKOTAREK

Publié sur le site Internet le 13 avril 2023

Le Maire,

Alain MENSION

